

## SUISSE : La libre circulation à l'épreuve des Roms

**Date de parution:** Mardi 27 mai 2008

**Auteur:** Richard Werly, Bruxelles

**MIGRATION. Alors que la Suisse signe mardi le protocole d'extension de l'accord bilatéral, un afflux de clandestins est redouté sur la frontière sud.**

A Bucarest, certains ne se font pas d'illusions. «La discrimination anti-Roms affichée ces jours-ci par le gouvernement Berlusconi aura inmanquablement des conséquences pour les pays voisins de l'Italie», juge un policier roumain proche de l'association Romani Criss, à la pointe de la défense des droits des Tziganes en Roumanie. «Si vous ajoutez à cela l'aimant constitué par l'Eurofoot à partir du 7 juin, avec ses hordes de supporters propices à la mendicité ou à la petite criminalité, la Suisse n'est pas à l'abri d'incidents. Des clandestins roms franchiront sans doute la frontière helvétique. Avec, comme toujours, des risques de réactions xénophobes à l'encontre de toute la communauté.»

Alerte? Pas encore. Mais, de Bruxelles à Bucarest, en passant par le Parlement européen de Strasbourg, l'UE voit avec inquiétude la question des Roms empoisonner l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'espace Schengen, prévue pour 2011. Avec, dans le cas de la Suisse, d'évidentes conséquences dans le débat sur l'extension, à partir de 2009, de la libre circulation des personnes à ces deux nouveaux pays membres de l'Union.

«En mettant la question des Roms sur la table de façon aussi caricaturale, Berlusconi joue avec le feu», s'est énervée, mardi dernier à Strasbourg, l'eurodéputée verte italienne Monica Frassoni. «C'est un sujet qui nous concerne tous», a confirmé le président du groupe libéral à l'Europarlement Graham Watson.

Echauffourées en Italie

Ces dernières semaines, plusieurs camps de Roms autour de Naples et de Milan ont été incendiés par des habitants suite à des rapports selon lesquels une fille rom aurait essayé de voler un enfant. Plus d'une centaine d'entre eux ont été expulsés. Des sondages d'opinion montrent que 70% des Italiens veulent rejeter les Roms, même si une bonne moitié d'entre eux ont la nationalité transalpine.

L'administration Berlusconi envisage d'imposer un test ADN pour les regroupements familiaux et menacer de rapatriement forcé tous ceux qui ne peuvent pas justifier d'un revenu et d'un logement décent. Ce projet de loi vise directement les 160000 Tziganes roumains de la Péninsule.

Cette montée xénophobe risque d'accentuer la pression sur les frontières helvétiques. La situation est calme pour l'instant, mais Clemente Milani, le porte-parole du quatrième arrondissement des gardes-frontière interrogé par l'ATS, n'exclut pas «le risque d'une vague d'entrées illégales».

Cette nouvelle crainte intervient à la veille de deux échéances politiques importantes. Ce mardi, la cheffe du Département fédéral de justice et police, Eveline Widmer-Schlumpf, se rend à Bruxelles pour signer le protocole étendant la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE à la Roumanie et à la Bulgarie, conclu le 29 janvier 2008. Elle y rencontre le vice-président de la Commission européenne Jacques Barrot, désormais chargé de ce dossier.

Mercredi, le Conseil national débat de la reconduction de la libre circulation des personnes avec l'UE et de son extension à ses deux nouveaux membres. La commission de politique étrangère propose de traiter ces deux questions en deux arrêtés fédéraux distincts. Elle a fait ainsi sienne la position du Conseil fédéral, prenant le contre-pied du Conseil des Etats qui, à fin avril, avait décidé de lier les deux projets.

L'UDC à l'affût

L'UDC s'est aussitôt félicitée de pouvoir mener une campagne référendaire «ciblée» en 2009: elle a annoncé que, «si le plénum du Conseil national suit l'avis de sa commission», elle «ne combattra que son extension à la Roumanie et à la Bulgarie». Mercredi, l'UDC défendra une proposition de non-entrée en matière et cinq propositions de renvoi au Conseil fédéral. L'une d'elles propose que la poursuite de la libre circulation soit liée à la conclusion avec les deux pays concernés d'une réglementation de réadmission des migrants en situation illégale. Une autre demande la négociation d'une clause de sauvegarde prolongée avec ces deux Etats. Dans ce cadre, l'UDC ne manquera pas de remettre la question des Roms sur la table.

Les Vingt-Sept, rappelons-le, ont accepté fin janvier que la Suisse dispose d'une période transitoire de sept ans durant laquelle il lui sera possible de limiter les flux migratoires de Roumains et de Bulgares. Celle-ci démarrera à la date de ratification du protocole, donc après le référendum envisagé au printemps 2009.

«Sept ans à compter de mai 2009, cela fait un très bon délai», expliquait en janvier au Temps une source bernoise. Tandis qu'à l'inverse, une votation populaire négative déclencherait à coup sûr une crise grave avec l'UE, qui ne tolère pas de discrimination entre ses pays membres.

Sauf que la question des Roms est incendiaire. La police genevoise a ainsi plusieurs fois alerté les autorités sur la présence d'enfants tziganes dans les trains à la veille de l'Euro: «Toute cette affaire, c'est du laxisme [...] se plaignaient récemment, dans les colonnes du Matin, des policiers genevois. Nous sommes démunis face à ces jeunes qui connaissent leurs droits et qui ont souvent été formés en Roumanie à la petite criminalité.»

«Si on s'en tient aux statistiques, la Confédération n'a pas à craindre un flot d'immigrants roms, juge, à Bucarest, Mihaela Stefanescu, de la Fondation Soros, très engagée en faveur de ces populations défavorisées. Mais il suffit d'une «affaire» pour que tout déraile. Surtout dans un pays comme la Suisse, peu habitué à accueillir les Roms.» Collaboration: Bernard Wuthrich

## Directive retour: l'autre casse-tête suisse

Richard Werly

**Approuvé le 22 mai par les Etats membres de l'UE, ce texte sur les procédures d'expulsion des clandestins obligera Berne à modifier sa législation.**

Autre casse-tête pour Eveline Widmer-Schlumpf: lors de ses entretiens à Bruxelles aujourd'hui, la cheffe du Département fédéral de justice et police évoquera à coup sûr l'adoption par les 27, le 22 mai, du projet de directive «retour». Celle-ci fixe les procédures d'expulsion des immigrés illégaux pour les pays de l'espace Schengen, dont la Suisse qui devrait l'intégrer en novembre 2008.

Longtemps bloqué en raison des divergences entre Etats membres (LT du 14 mai), le texte finalement adopté impose à chaque Etat de fixer une durée maximale de rétention «qui ne peut pas dépasser six mois», avec la possibilité de l'allonger de 12 mois - soit une durée maximale de 18 mois. La Suisse avait été la seule, lors des dernières discussions, à défendre une durée de 24 mois, prévue par la loi sur les étrangers votée en 2006. Une fois cette directive votée par l'Europarlament, puis publiée au journal officiel de l'UE, la Suisse sera notifiée. Elle disposera de trente jours pour dire dans quels délais elle compte modifier sa législation.

Scepticisme des députés

En plus de la durée maximale de rétention, le texte octroie aux clandestins un délai de sept à trente jours pour décider de lui-même de retourner dans son pays. Il permet l'expulsion des mineurs non accompagnés, mais seulement après la saisie «d'organismes compétents autres que ceux chargés d'exécuter le retour».

Une interdiction d'entrée sur le territoire de l'UE, en principe de cinq années maximum, pourra être décrétée. Les ressortissants d'un pays tiers en voie d'expulsion pourront disposer d'un recours gratuit, mais cela ne sera pas automatique, conformément aux vœux de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Grèce notamment.

Cet ensemble législatif est toutefois encore loin d'être bouclé. La présidence slovène de l'UE espère un accord au Parlement en une seule lecture le 4 juin. Mais au vu des divisions gauche-droite sur le sujet, beaucoup d'eurodéputés s'avouent très sceptiques.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)